



Open des Calanques

Règlement intérieur

Table des matières

<u>Conditions générales</u>	2
<u>Article 1.1 : Organisation</u>	2
<u>Article 1.2 : Conditions de participation</u>	2
<u>Article 1.3 : Homologation</u>	2
<u>Le Tournoi</u>	2
<u>Article 2.1 : Règles du jeu</u>	2
<u>Article 2.2 : Cadence de jeu</u>	2
<u>Article 2.3 : Zone de jeu</u>	2
<u>Article 2.4 : Appariements</u>	3
<u>Article 2.5 : Calendrier et nombre de parties</u>	3
<u>Article 2.6 : Classement et départage</u>	3
<u>Article 2.7 : Liste et distribution des prix</u>	3
<u>Article 2.8 : Arbitrage</u>	4
<u>Article 2.9 : Forfait et abandon</u>	4
<u>Article 2.10 : Respect du règlement</u>	4
<u>Divers</u>	4
<u>Article 3.1 : Droit à l'image</u>	4
<u>Article 3.2 : Publication du classement</u>	4
<u>Article 3.3 : Restauration</u>	4



Conditions générales

Article 1.1 : Organisation

Le club de Cassis Echecs organise l'Open des Calanques du 30 septembre au 2 décembre 2023 au Centre Culturel de Cassis.

Article 1.2 : Conditions de participation

L'Open des Calanques est ouvert aux joueurs ayant, le jour de l'inscription, un classement Elo standard inférieur à 1 800.

Le nombre de participants ne peut excéder 64.

Les participants doivent s'acquitter de leur droit d'inscription avant le début de la première ronde.

Les joueurs désirant participer ponctuellement doivent s'acquitter d'un droit d'inscription pour chaque journée de participation. Une journée de compétition dans l'Open des Calanques correspond à 3 rondes.

Droit d'inscription: Adultes : 30€ Jeunes : 15€ (moins de 20 ans)

Droit d'inscription pour une journée (3 rondes) : Adultes : 10€ Jeunes : 5€

Ce tournoi étant homologué par la Fédération Française des Echecs (FFE) et de la Fédération Internationale des Echecs (FIDE), tous les joueurs doivent être titulaires d'une licence A valable pour la saison 2023-2024 avant le début du tournoi. Toutefois, un joueur n'en disposant pas peut s'affilier lors de l'inscription auprès du club organisateur suivant les conditions tarifaires de la FFE.

Article 1.3 : Homologation

Le tournoi est homologué FFE et FIDE.

Les résultats seront pris en compte pour l'Elo FIDE de chaque mois.

Le Tournoi

Article 2.1 : Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles adoptées lors du 88^{ème} Congrès de la FIDE en 2017 à Goynuk (Turquie) et entrées en application de 1^{er} janvier 2018.

Sauf accord de l'arbitre, La proposition de nulle est interdite avant le **30^{ème} coup** joué et achevé.

Article 2.2 : Cadence de jeu

Cadence: **50min +10 sec/coup**

Article 2.3 : Zone de jeu

La zone de jeu correspond à la salle de jeux. Elle est accessible seulement par les joueurs, les arbitres et l'organisateur. Toute personne n'étant pas joueur du tournoi se verra demander de quitter la zone de jeux. Seuls l'organisateur et les arbitres peuvent autoriser une ou plusieurs personnes extérieures à être présentes dans la zone de jeu. Les personnes souhaitant prendre des photos seront autorisées pendant les cinq premières minutes de chaque partie.



Article 2.4 : Appariements

La méthode d'appariement utilisée est le système suisse. Appariements et classements sont assistés par ordinateur (programme PAPI de la FFE à jour de la dernière version disponible).

Seront appariés tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leur droit d'inscription.

Si pour une ronde donnée, l'appariement en système suisse n'est pas possible par manque de joueurs, l'arbitre se réserve le droit de faire rejouer entre eux les joueurs non pris en compte via un rappariement forcé en système suisse tenant compte de la couleur des parties antérieures.

Au début du tournoi, les joueurs non classés recevront un Elo estimé selon leur catégorie d'âge.

Article 2.5 : Calendrier et nombre de parties

Le tournoi comporte 12 rondes.

Pointage : 30 septembre 2023 **avant 12h45**

30 septembre 2023			21 octobre 2023		
Ronde 1 13h00	Ronde 2 15h15	Ronde 3 17h30	Ronde 4 13h00	Ronde 5 15h15	Ronde 6 17h30

23 novembre 2023			2 décembre 2023		
Ronde 7 13h00	Ronde 8 15h15	Ronde 9 17h30	Ronde 10 13h00	Ronde 11 15h15	Ronde 12 17h30

2 décembre 2023
Remise des prix 19h30

Article 2.6 : Classement et départage

Le classement est établi au nombre de points de parties (gain 1point, nulle ½ point, perte 0 point).

En cas d'égalité de points à l'issue de la dernière ronde du tournoi, le départage se fera dans l'ordre suivant : Buchholz tronqué, système cumulatif, performance Elo.

Article 2.7 : Liste et distribution des prix.

Des coupes seront distribuées pour les 3 premiers et les meilleurs de chaque catégorie d'âge ainsi que des médailles pour tous.

Le premier prix s'élève à 100 € et le montant total des prix est au minimum de 50% des inscriptions, sans dépasser 1 000 €.

La liste des prix définitive est affichée sur place au plus tard avant la ronde 10. L'ensemble des prix en numéraire et matériel ne sont pas cumulables. Si un joueur peut prétendre à avoir plusieurs prix, seul le plus avantageux sera retenu. Par ailleurs, si le nombre de participants était inférieur à 64, l'organisateur se réserve la possibilité de diminuer la valeur des prix attribués.



Article 2.8 : Arbitrage

L'arbitre principal du tournoi est Quentin MASSARDO, AFO2, accompagné de Gabriel CHARVEIN, AFC. Seul un arbitre est autorisé à intervenir sur les parties.

Article 2.9 : Forfait et abandon

Le délai de forfait est fixé à **15 minutes**. Tout joueur ne pouvant pas jouer une ronde ou décidant d'abandonner sa participation au tournoi doit immédiatement le signaler à l'arbitre avant le début de l'appariement de la ronde suivante.

Article 2.10 : Respect du règlement

Les participants doivent se conformer à la charte du joueur d'échecs et s'engagent à respecter le présent règlement intérieur.

Divers

Article 3.1 : Droit à l'image

En s'inscrivant à ce tournoi, ou en inscrivant des enfants mineurs dont ils ont la charge, les participants, ou les parents et tuteurs légaux autorisent l'organisateur à publier, dans le cadre de son site web, d'articles de journaux ou de tout autre support de communication, des articles, photos ou vidéos sur lesquels ils peuvent apparaître. Dans le cas où ils refuseraient toute publication de leur image, ils doivent en faire la déclaration aux organisateurs au plus tard

avant le début de la première ronde.

Article 3.2 : Publication du classement

Le classement final du tournoi sera affiché après la remise des prix dans la salle de jeux et sur le site internet du club dans les 4 heures après la dernière ronde.

Article 3.3 : Restauration

Le club vous propose tout au long du tournoi des boissons non alcoolisées à la buvette du club.

Signatures :

L'arbitre principal
Quentin MASSARDO

L'organisateur
Sébastien MASSARDO